

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en place d'une zone de mouillage organisée au niveau du Golfe de Lava.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9.d. Zones de mouillages et d'équipements légers	Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages. Le projet est concerné à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, relatif à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration et en application des Articles L.214-1 à L.214-6. Les rubriques de la nomenclature : 4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Golfe de Lava est actuellement le lieu de deux mouillages forains détruisant l'environnement depuis des années. Afin de préserver le milieu naturel tout en répondant à la fréquentation, la CAPA souhaite initier une zone de mouillage organisée répartie sur les parties Nord et Sud du Golfe de Lava, en accord avec les communes d'Appietto et Villanova. Afin de garantir le bon fonctionnement du mouillage dans le golfe, il est indispensable de bénéficier des deux zones, pour empêcher que la problématique actuelle ne se déplace sur un des deux secteurs. Ce projet est inscrit dans le schéma régional du développement de la plaisance.

Le projet de mise en place d'une zone de mouillage organisée au niveau du Golfe de Lava vise à améliorer l'état du site. En effet, les travaux consisteront en une dépollution du site puis en la mise en place de la zone de mouillages organisée comprenant les nouveaux dispositifs écologiques .

Dans la partie Nord dite du Port Provençal, 141 navires pourront y être accueillis : 108 résidents et 33 escales. Dans la partie Sud (Anse de La Figuera), 20 mouillages de passage seront mis en place.

4.2 Objectifs du projet

Afin de sécuriser, réglementer et favoriser les pratiques des activités nautiques sur le secteur, la réalisation d'une zone de mouillages organisée sur les communes d'Appietto, Alata et de Villanova est souhaitée.

Les enjeux principaux de la création de ces espaces sont les suivants :

- Dépolluer les sites ;
- Préserver l'environnement en mettant fin au mouillage sauvage ;
- Structurer, organiser et réglementer l'activité des mouillages ;
- Régulariser l'occupation des mouillages des navires sur le Domaine Public Maritime ;
- Sécuriser les opérations de mouillages (balisage, adéquation avec le matériel utilisé...);
- Assurer une meilleure gestion des mouillages ;
- Optimiser les services pour les usagers (accessibilité, exploitation du site ...).

Les mouillages seront accessibles pendant la période de mai à fin septembre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Suite à l'étude préalable de la mise en place d'une zone de mouillage organisée au niveau du Golfe de Lava, la mise en œuvre de mouillage sur embossage a été retenue sur le site du Port Provençal, afin d'optimiser le plan d'eau. Au total, 141 navires pourront y être accueillis : 108 résidents et 33 escales.

Pour le site de l'anse de La Figuera, l'ensemble des navires sera à l'évitage compte tenu des besoins limités et de l'espace disponible. 20 bateaux en passage pourront y être accueillis.

1. Port Provençal : Les travaux sur site seront organisés selon différentes phases :

- La première phase concerne l'enlèvement des équipements sauvages actuels (dépollution),
- La deuxième phase consistera en la pose des équipements d'amarrage :
 - * des corps-morts en béton éco-conçus répondant à la norme NF P18-305, pour les fonds sableux afin d'augmenter la tenue et la résistance aux sollicitations ;
 - * des dispositifs d'ancrage de type ancre à vis écologique sur herbiers de cymodocée, afin d'assurer l'intégrité des mattes d'herbiers tout en résistant aux sollicitations engendrées sur les embarcations.
- La troisième phase concernera la fixation de la ligne de mouillage sur les dispositifs d'ancrage et balisage de la zone.

2. La Figuera :

- La première phase concerne l'enlèvement des équipements sauvages actuels (dépollution),
- La deuxième phase consistera en la pose des mouillages à l'aide de tirants dans la roche, sans impact sur les herbiers de posidonie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucun travaux n'est prévu.

L'utilisation du site connaîtra deux périodes distinctes :

- La principale aura lieu entre début mai et fin septembre, pendant laquelle les sites accueilleront les bateaux au mouillage. Durant cette période, le gestionnaire apportera de nombreux services aux plaisanciers, notamment pour la gestion des déchets ;
- L'hivernage, pendant laquelle les sites seront rendus complètement à la nature, hors ancrages au fond.

Durant la phase d'exploitation, le gestionnaire du site devra entretenir les mouillages sur la base d'une maintenance rigoureuse. Les ancrages seront entretenus et vérifiés et resteront en place toute l'année. Les chaînes mères et filles et les bouées seront par contre enlevées et stockées hors saison.

La mise en place des zones de mouillages organisés n'aura aucun d'impact sur les fonds marins durant la phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au titre de la loi sur l'eau à une procédure de déclaration et entre dans les rubriques : 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin ayant une incidence directe sur ce milieu : 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 Euros mais inférieur à 1 900 000 Euros.

Le projet relève également de l'article R.414-19 du Code de l'Environnement et notamment de ses alinéas I-4 et II, qui impose une évaluation d'incidence au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 aux « travaux (...) soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-11 (...) que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 ».

Enfin, le projet est également concerné par l'article L.414-4 du Code de l'Environnement concernant l'évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	
- Port Provençal :	26 274 m ²
- L'anse de La Figuera :	92 634 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Premier site :
Commune d'implantation : Appietto
Localisation: Port Provençal

Deuxième site :
Commune d'implantation : Villanova
Localisation : Anse de La Figuera

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 1° 58' 40" .. Lat. 08° 39' 13" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I: 940030326 : "Punta Pelusella, Paraggiola, Scapentana-Tranpitatoju" 940014118 : "Dune du Golfe de lava" 940013117 : "CAPO DI FENO, chenaie et maquis de saleccia"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Appietto, Alata et Villanova
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR9400595 ZSC « Iles sanguinaires, plage de Lava et Punta Pellusella », située au Nord de la plage de Lava. - FR9402012 ZSC « Capo di Feno », située au Sud du Golfe de Lava. - FR9410096 ZPS « Iles sanguinaires, Golfe d'Ajaccio », située au Sud du Golfe de Lava. - FR99402017 ZSC "Golfe d'Ajaccio", à 3.5 km de l'anse de La Figuera
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts potentiels bruts liés à la phase de travaux sont : - Augmentation de la turbidité lié à la mise en place des dispositifs d'ancrages, pouvant entraîner une perturbation des peuplements (herbier) - Destruction ou dégradation de l'herbier de cymodocées par la pose d'ancre à vis. Des trous de 40 mm ² seront faits dans la matre (93 trous max pour les cymodocées) soit 37,2 cm ² au maximum. L'impact sera donc limité. - Destruction des biocénoses benthiques sous les corps morts. Pour cela, un suivi de la transparence de l'eau et la prise en compte de la localisation des herbiers dans le positionnement des mouillage sera effectué.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, sur l'herbier de cymodocée épars présent dans la zone du port Provençal. Cependant, la mise en place de dispositifs de mouillage de type "ancre à vis écologique" limitera considérablement l'impact sur l'espèce. Afin de réduire l'impact au maximum sur la zone des herbiers de cymodocées, les vis seront implantées sur les parties sableuses autant que possible. Concernant, la zone Sud de Figuera, la pose de tirants dans la roche n'aura aucun impact sur les herbiers de Posidonie. En tout, le projet aura un impact positif sur les 2 zones par la dépollution, la mise en place de mouillages écologiques et la gestion rigoureuse du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais le positionnement des dispositifs de mouillages sera optimisé au maximum et la création des zones de mouillages organisés permettra de répondre à la demande actuelle des navires de petite et moyenne plaisance.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier nécessitera l'utilisation de levage embarqué pour le positionnement des équipements d'amarrage, mais aucun trafic routier ne sera engendré pendant et après les travaux. Les infrastructures étant déjà en place, seules des déplacements sur site en petit nombre pour l'acheminement du matériel auront lieu. Le flux ne sera donc pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux engendreront des bruits liés au fonctionnement des engins (essentiellement barge de travaux), permettant l'enlèvement des équipements actuellement immergés et la pose des nouveaux dispositifs d'ancrage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, les travaux seront réalisés de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront uniquement en lien avec les émissions de la barge et des engins lors de la phase des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucun effet négatif notable n'est à signaler pour ce projet. Au contraire, il y aura des effets positifs.

L'ensemble des travaux seront effectués depuis une barge flottante. Il n'y aura pas de rejet dans le milieu et l'entreprise fera en sorte d'impacter le moins possible l'environnement, et notamment les espèces présentes.

Les travaux vont consister principalement en un retrait des dispositifs d'amarrages actuellement existants (dépollution) puis en la pose des nouveaux équipements d'amarrage (ancrages écologiques ou corps morts éco-conçus sur sable). Lors de cette phase, l'herbier de cymodocées sera évité autant que possible.

L'incidence majeure pouvant avoir lieu est liée à la mise en suspension de particules fines lors du nettoyage de la zone et lors de l'enfouissement des corps morts dans le substratum. Pour cela, un suivi de la turbidité sera réalisé et un arrêt temporaire des travaux sera proposé en cas de dépassement du seuil.

De plus la zone a été dimensionnée en fonction des usages existants et dans la recherche du moindre impact environnemental.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

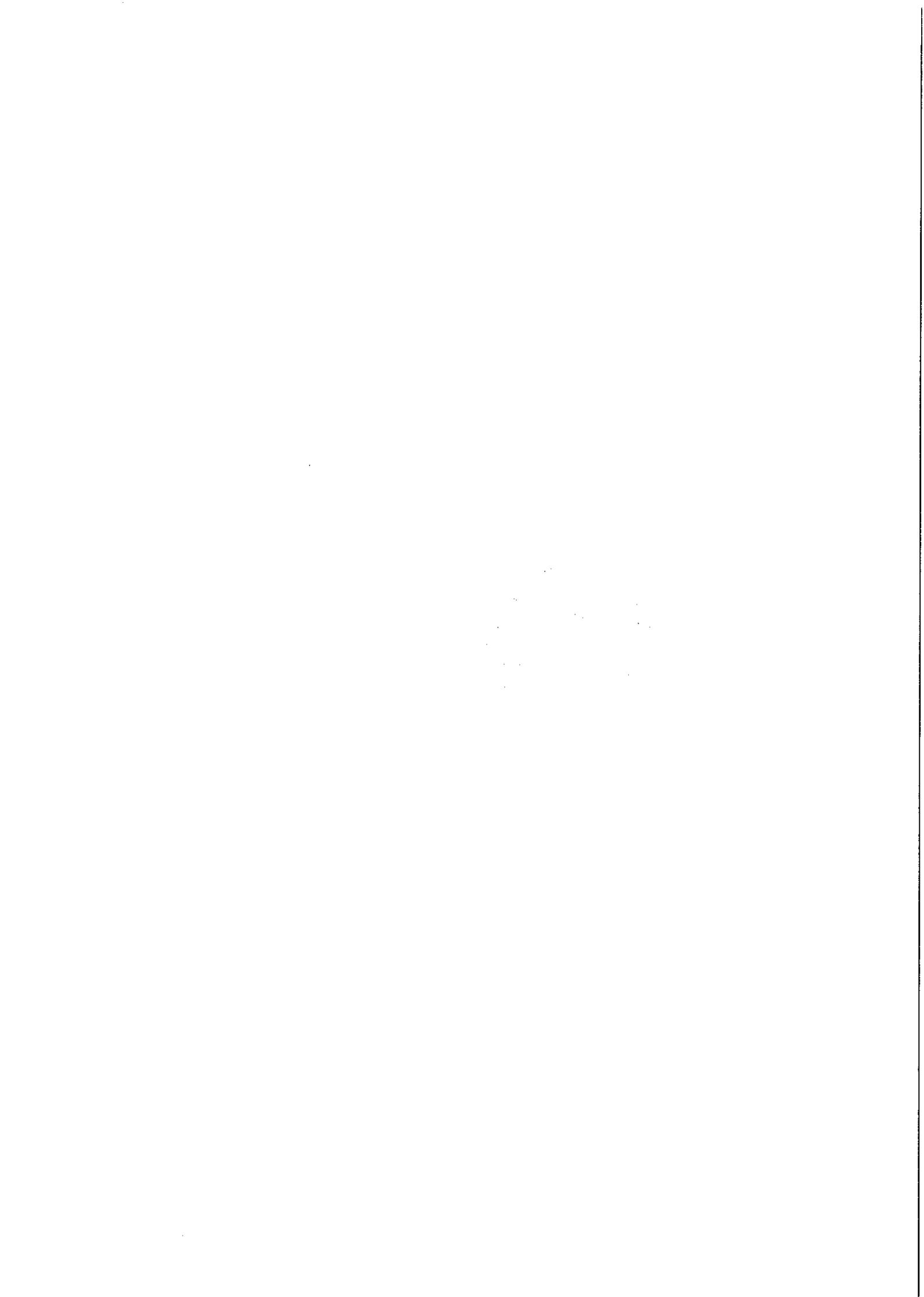
Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- Il est nécessaire à la sécurité du site. Il permettra de préserver l'environnement en mettant fin au mouillage sauvage ;
- Il est effectué sur la même zone où des dispositifs de mouillages sont déjà présents ;
- L'étude au préalable a permis d'identifier les espèces présentes tel que l'herbier de posidonie et de cymodocée. Grâce à ces observations, les équipements d'amarrage ont été choisis pour limiter au maximum les impacts ;
- Des mesures d'évitement et de réduction ont été prises en amont pour limiter l'impact des mouillages, en optimisant la surface et la position des zones, par l'utilisation d'ancrages écologiques et la non utilisation des chaînes sur le fond ;
- Il s'agit de travaux réduits, maîtrisés sur une zone limitée et nécessaires pour répondre à la demande actuelle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Complément à la rubrique 4 du cerfa 147*03

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ajaccio

le, 10/10/2019

Signature

The signature is written in black ink and is partially obscured by a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIOIS' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and 'CORSE DU SUD' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.